

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
sgk.csss@parl.admin.ch

À l'attention

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières des milieux économiques
- des milieux intéressés

Le 3 juillet 2014

**10.431 Initiative parlementaire. Coma éthylique. Aux personnes en cause de payer les frais des séjours hospitaliers et en cellule de dégrisement !
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 27 juin 2014, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire visée en titre, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a voté un avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Il ressort de ce projet que les personnes qui ont besoin d'un traitement médical par suite d'une consommation excessive d'alcool doivent être tenues pour responsables de leur conduite. Elles doivent donc assumer elles-mêmes les frais médicaux qu'elles occasionnent afin que ceux-ci ne soient pas à la charge de la communauté des assurés. Avec cette proposition, la commission entend renforcer la responsabilité individuelle des assurés. Par ailleurs, elle prévoit la distinction juridique entre faute et maladie (dépendance à l'alcool).

Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet précité pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation ; cette procédure se déroulera **par voie électronique**. Les documents concernés peuvent être téléchargés sur le site de la Chancellerie fédérale :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP>

Le délai pour la consultation est fixé au **31 octobre 2014**. Nous vous prions d'en tenir compte pour l'envoi de votre prise de position, que vous voudrez bien faire parvenir, au format PDF, aux adresses suivantes :

dominique.marcuard@bag.admin.ch et

dm@bag.admin.ch

Monsieur Rafael Schläpfer (rafael.schlaepfer@parl.admin.ch ; tél. 058 322 95 56) et
Monsieur Urs Hänsenberger (urs.haensenberger@parl.admin.ch ; tél. 058 322 95 43) du
secrétariat de la CSSS-N ainsi que Madame Dominique Marcuard



(dominique.marcuard@bag.admin.ch ; tél. 058 462 22 23) de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Président de la commission